

## Auplata : octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de lancer une OPA

**Auplata (Euronext Growth - FR0010397760 - ALAUP)** annonce que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a octroyé le 27 novembre 2018 à Brexia International une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'achat portant sur les actions Auplata, sur le fondement de l'article 234-9 3° du Règlement général de l'AMF.

Pour rappel, les quatre opérations permettant la mise en œuvre du projet de rapprochement entre Auplata et BGPP, précisément l'augmentation de capital en numéraire réservée à BGPP, l'apport en nature de 100% des actions de BGPP, l'émission de BSA<sub>FINANCEMENT</sub> réservée aux actionnaires de BGPP et l'émission de BSA<sub>ANTI-DILUTION</sub> réservée aux actionnaires de BGPP, votées par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 19 novembre 2018, sont soumises à la double condition suspensive devant être réalisée au plus tard le 11 février 2019 suivante : (i) l'octroi par l'AMF, au bénéfice de la société Brexia International, actionnaire principal de BGPP, ou, le cas échéant, des actionnaires de BGPP, d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat et (ii) la non-opposition du ministre chargé des mines au changement de contrôle d'Auplata.

A la suite de l'octroi de la dérogation par l'AMF, il reste à obtenir la non-opposition du ministre chargé des mines au changement de contrôle d'Auplata au plus tard le 11 février 2019 pour que le projet de rapprochement entre Auplata et BGPP soit finalisé.

### Auplata en bref

Basé en Guyane française, Auplata est le 1<sup>er</sup> producteur d'or français coté en Bourse. La société dispose de plus de 700 km<sup>2</sup> de permis et titres miniers en Guyane française. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière guyanaise. Depuis juin 2015, Auplata est actionnaire de la société minière ivoirienne OMCI, détentrice de deux projets miniers en Côte d'Ivoire.

Auplata est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (Euronext) – ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining. Pour plus d'information sur la société Auplata : [www.auplata.fr](http://www.auplata.fr).

### Contacts

#### ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes  
Nicolas Bouchez

Relations investisseurs  
Relations presse

[momnes@actus.fr](mailto:momnes@actus.fr)  
[nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)

01 53 67 36 92  
01 53 67 36 74